ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 1383

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes devant le retard éventuel que semble prendre l'organisation des élections à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Ces élections prévues par décret pour le 16 septembre 1997 au niveau départemental et régional, puis pour le 31 décembre 1997 au niveau national, semblent aujourd'hui bloquées. En effet, à ce jour et à moins de deux mois de la date prévue pour les élections, la profession s'inquiète de n'avoir reçu aucune indication précise de la part des DASS, chargées de l'organisation des élections. Ces élections devaient être un aboutissement important pour la profession, notamment dans le département des Yvelines, à l'origine de la création de l'ordre. Il lui demande par conséquent de lui confirmer la volonté du Gouvernement de procéder à la tenue de ces élections dans les délais initialement prévus ou, le cas échéant, de lui indiquer les raisons d'un éventuel retard et, avec précision, le calendrier retenu.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé a été conduit, pour des raisons matérielles, à reporter les élections concernant l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Les dates initialement prévues rendaient impossible la convocation des électeurs dans des conditions satisfaisantes pour le bon déroulement de ces élections. Toutefois, ses services suivent ce dossier avec une grande attention.

Données clés

Auteur : M. Pierre Cardo
Circonscription : Yvelines (7e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1383
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2409
Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3609